

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 octobre 2009

Délibération n°2009-42

Date de convocation : 12 octobre 2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 15
Suppléants : 6
Absents non remplacés : 13
Volants : 21

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de LE PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. PONCE -
M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI - Mme ANCEY - M. BOLEA - M. BANACHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :
M. LAGNEAU - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. CHAFFARD - M. ANASTASY -
M. DEL BIANCO - Mme GROS-JEAN - M. BONATO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT
M. GROS - M. MARGAILLAN

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. LELEU - M. ROGIER - M. ORLANDO - Mme FAUCELLI -
M. GOUDON - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. BARONE -
M. BOISSON - M. FENOUIL - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET

OBJET : Retrait de la Délibération Syndicale n°2009-19 portant création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services du Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon (strate démographique 20 000 à 40 000 habitants)

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Mr Alain CORTADE, Président, rappelle que par Délibération n°2009-19 en date du 29 Mai 2009, le Comité Syndical a décidé la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 1^{er} Juillet 2009 (strate démographique de 20 000 à 40 000 habitants).

Pour argumenter le dit emploi fonctionnel et la strate démographique, il avait été mis en avant :

- que le Syndicat connaissait d'importantes difficultés de fonctionnement depuis le mois de Décembre 2008 ;
- l'impérieuse nécessité de mener à son terme l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale pour le Bassin de Vie d'Avignon ;

- l'importance des enjeux (économie, environnement, développement durable, déplacements, habitat.....) pour la population de ce territoire à la confluence du Rhône et de la Durance (4 EPCI, 26 communes dont le chef-lieu du département de Vaucluse, plus de 255 000 habitants) ;
- que le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon est une instance privilégiée d'échanges pour les élus pour appréhender et structurer les problématiques ;
- la demande de Monsieur le Préfet de Vaucluse que soit définie une stratégie d'évolution d'aménagement du pôle régional Avignon-Nord.

Or, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 06 Août 2009, parvenue au siège du Syndicat le 11 Août 2009, Monsieur le Préfet de Vaucluse faisant référence :

- au décret n° 2000-954 du 22 Septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales,
- au décret n° 88-546 du 6 Mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

estime que les conditions pour la création d'un poste de Directeur Général des Services ne sont pas fondées.

Dans ces conditions, il est demandé au Comité Syndical de retirer cette délibération.

LE COMITE SYNDICAL

Mr Alain CORTADE, Président, entendu

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de retirer la Délibération n° 2009-19 en date du 29 Mai 2009 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (strate démographique 20 000 à 40 000 habitants).

Vote du Conseil : POUR : 21
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision. **30 OCT. 2009**
Acte publié le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé tous les membres présents,
Pour extrait conforme
Le Président,
Alain CORTADE

